



aosis
YOU'LL NEVER WALK ALONE

GOTIMING



7^{ème} édition

28 août 2022

LE TERROUIN
27 KM
900 D+

LA PETITE
TROTTE
A BEBERT
8 KM
150 D+

L'HAZELLE
14 KM
400 D+

REGLEMENT AOSIS TRAIL DES ABEILLES 2022

La participation à l'Aosis Trail des Abeilles implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement.

Article 1 - Organisation

La 6^{ème} édition de l'Aosis Trail des Abeilles est organisée le dimanche 28 août 2022 par « l'Association des Coureurs de Gondreville et Villey-St-Etienne », conformément au règlement à la loi du 23 mars 1999, avec trois parcours de 8km avec dénivelé de 150m, 14km avec dénivelé de 400m et 27km avec dénivelé de 900m. Ces différentes courses sont ouvertes à tous selon l'âge des coureurs (à partir de la catégorie cadet pour le 8km et le 14km et à partir de la catégorie espoir pour le 27km).

Une marche nordique de 10km est organisée parallèlement aux courses.

Article 2 - Parcours

La petite trotte à Bébert 8km : départ en direction de Jaillon, passage par la petite carrière et retour par le bord de la Moselle avant de remonter sur Villey St Etienne.

L'Hazelle 14km : départ en direction de Jaillon via les carrières de Villey St Etienne, retour le long du terroin puis passage par la petite carrière, retour par le bord de la Moselle avant de remonter sur Villey St Etienne.

Le terroin 27km : départ en direction de Jaillon via les carrières de Villey St Etienne (partie technique), descente vers le Terroin, montée sur les hauteurs de Jaillon, passage au Lavoir. Descente en direction de la forêt de Hazelle et retour par le bord de la Moselle avant de remonter sur Villey St Etienne.

Marche nordique : départ direction grande carrière, descente sur Jaillon et passage par le lavoir, descente vallée du Terroin, retour par le bord de la Moselle avant de remonter sur Villey St Etienne par le chemin « en champot ».

Article 3 - Inscriptions

Les coureurs licenciés à la FFA ou autre fédération sportive agréée devront présenter leur licence et indiquer leur numéro sur le bulletin d'inscription.

Les coureurs non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition (ou photocopie certifiée conforme) datant de moins d'un an (à joindre au bulletin d'inscription en cas d'inscription par correspondance).

Périodes d'inscriptions

* Inscription obligatoire sur Gotiming jusqu'au 26 août 2022 inclus <https://www.gotiming.fr/evenement>

* Majoration de 2€ si inscription sur place.

* Par courrier avec règlement jusqu'au 24 août 2022 inclus

Tout dossier sera considéré comme incomplet, s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

1. bulletin d'inscription dûment complété et signé
2. paiement des droits d'engagement (paiement par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de l'ACGV)
3. certificat médical / Licence FFA

Article 8 - Points de ravitaillements

8km : pas de point de ravitaillement sur le parcours

14km : ravitaillement en eau uniquement au 6^{ème} km

27km : ravitaillement en eau uniquement au 6^{ème}, 14^{ème} et 20^{ème} km + un kit de ravitaillement distribué au retrait du dossard

Marche nordique : pas de ravitaillement sur le parcours

Article 9 - Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter au poste de ravitaillement ou à un poste de secours afin d'y remettre son dossard ainsi que sa puce à l'organisation.

Article 10 – Sécurité, assistance

L'organisation en lien avec la sous-préfecture assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs. Une assistance sera assurée par l'organisation ACGV et par l'Association des Sauveteurs-Secouristes (FFSS) de St Max.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours (numéro inscrit au dos du dossard) :

- en se présentant à un poste de bénévoles.
- en appelant le PC course.
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours, seulement en cas d'urgence vitale (112 depuis la France)

Des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Article 11 - Assurance

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation et de ceux des concurrents auprès de la compagnie d'assurance Alliance International d'Assurance & de Commerce, ainsi qu'une assurance complémentaire La Sauvegarde sous le n° Z157020.002R pour les participants non Licenciés.

Article 12 - Résultats - Récompenses

Les résultats seront envoyés par courriel et publiés dans l'Est Républicain du 29 août 2022.

Trophées aux 3 premiers temps scratch Hommes et Femmes pour les 3 courses et la marche nordique.

Article 13 - Droit à l'image Par sa participation à l'Aosis Trail des Abeilles, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser, faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ses courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

Article 14 - Loi informatique - CNIL

Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en s'adressant au Président de l'ACGV, 205 avenue François Mitterrand 54200 TOUL. Les données personnelles concernées sont recueillies dans un but de classement des participants et de traitement des résultats sportifs. La production de ces informations est par conséquent obligatoire. Toutefois, tout participant peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'organisation, ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires.

Article 15 – Respect de l'environnement

Chaque coureur s'engage à adopter les comportements les plus adaptés afin de minimiser ses impacts sur les milieux qu'il parcourt.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout coureur concerné en cas de manquement à ce principe.

Article 16 - Stationnement

Possibilité de stationner à proximité du complexe sportif et le long des rues avoisinantes, hors parcours des courses.

Article 17 - Cas de force majeure

Remboursement des frais d'inscription (hors frais Gotiming) en cas d'annulation pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs.

Article 18 - Détail courses

LE TERROUIN	H & F né(e)s de 2002 et avant	27km	départ 8h30
L'HAZELLE	H & F né(e)s de 2004 et avant	14km	départ 9h15
LA PETITE TROTTE A BEBERT	H & F né(e)s de 2004 et avant	8km	départ 10h00
MARCHE NORDIQUE	H & F né(e)s de 2006 et avant	10km	départ 10h05

Article 19 - Détail récompenses

Parcours	Distance	Remise des coupes et trophées
LA PETITE TROTTE A BEBERT	8km	12h20
MARCHE NORDIQUE	10 km	12h25
L'HAZELLE	14km	12h30
LE TERROUIN	27 km	12h45